



**DE LA COMMUNE DE LEON  
SEANCE DU 2 MARS 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

**15**

Date de la Convocation :

Date d'affichage :

**3 mars 2022**

Objet de la délibération :

**DEL 2022/010 Demande de subvention à l'Etat (DETR) – Projets 2022**

L'an Deux Mil Vingt Deux et le Deux Mars à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

**Absents ayant donné procuration** : Martine DUVIGNAC à François CORDOBES, Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Myriam LALLEMAND, Delphine DUPRAT à Marjolaine PERNAUT

**Absents** : Jean-Paul TRAYE

**Secrétaire de séance** : Catherine COMBARIEU

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de requalification et de sécurisation du Centre bourg sont engagés. Ils font suite à l'établissement d'un plan de référence, puis d'une première tranche de travaux Avenue du Marensin et Place de l'Abbé Dulong.

L'équipe de Maitrise d'œuvre a travaillé aujourd'hui un Avant projet qui permet la réalisation de travaux complets sur le Centre bourg, en 3 tranches et 4 années (2022 à 2025), pour un montant global de 4 296 315 € HT.

La Préfecture sollicite les communes en début d'année pour fournir les dossiers de demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). Ce projet rentre dans les critères de cette subvention et Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à solliciter la DETR, dans le cadre du plan de financement suivant :

- Montant global des travaux (estimation Avant Projet au 21/02/2022) :  
**4 296 315.00 € HT**  
Répartis en tranches :
  - 2022 : .....1 350 000,00 €
  - 2023 : .....1 110 000,00 €
  - 2024 : .....750 000,00 €
  - 2025 : ..... 1 086 315,00 €

**Plan de financement 2022 :**

- État (DETR) : .....30% ..... **405 000.00 €**
- Département (CRTE) .....15 % ..... **202 500.00 €**
- Région NA (CRTE) .....15 % ..... **202 500.00 €**
- Europe (LEADER) ..... 4.3% ..... **60 000.00 €**
- Produit des amendes de police ..... 3.7 % ..... **50 000.00 €**
- Ville de Léon ..... 32 % ..... **430 000.00 €**

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DECIDE :

Envoyé en préfecture le 04/03/2022

Reçu en préfecture le 04/03/2022

Affiché le 07/03/2022



- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention d'un montant de 405 000 € dans le cadre de la...  
dessus,
- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :

N° identifiant unique :

N° enveloppe :